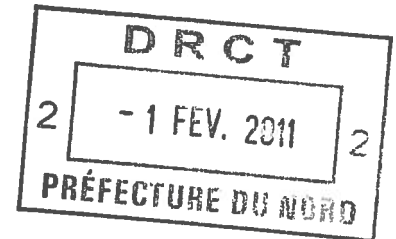


# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
--	--

Comité Syndical du 6 décembre 2010

Délibération n°13-2010



**Objet : CONSULTATION « LILLE METROPOLE 2030 »**

Le lundi six décembre deux mille dix à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

**Titulaires présents :**

MM. BAERT, BOUREL, CACHEUX, CAUDRON, DELEBARRE, DESMAZIERES, DESPREZ, DUBOIS, DURAND, ELEGEEST, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, MERTEN, MONNET, MUTEZ, PAURON, SARAZIN, SEGARD, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER et WIBAUX.

**Titulaires excusés :** 34

**Suppléants votants :**

M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.CAUCHE pour M.DECOCQ, Mme CULLEN pour M.DELANNOY, M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK, M.HAYART pour Mme SCHARLY, M.HUCHETTE pour M.WOLFCARIUS, M.COGET pour M.RUANT.

**Secrétaire de séance :** M. Luc FOUTRY

**Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage :** 29 novembre 2010

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Publiée le :** 14 décembre 2010

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

Nous avons débattu le 22 octobre sur un projet de diagnostic du SCOT.

Au-delà du constat de la situation actuelle et des évolutions à l'œuvre, ce projet a également mis en évidence les principaux enjeux de l'aménagement et du développement du territoire de l'arrondissement.

Nous devons maintenant passer à l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable de notre futur SCOT.

Je vous propose de lancer une consultation internationale pour approfondir et enrichir nos travaux.

Cette consultation apporterait un regard neuf, extérieur et expert.

Le cahier des charges de la consultation s'appuierait logiquement sur le diagnostic du SCOT.

Cette consultation se déroulerait en 2011, sur la base d'un appel d'offre restreint.

Trois équipes d'urbanistes seraient finalement choisies et mèneraient leurs études en parallèle, sur la base du même cahier des charges, sans engagement de suite. Le Syndicat mixte du SCOT et les collectivités membres resteraient libres d'utiliser les travaux remis comme ils le souhaitent.

Le renforcement de l'attractivité de la métropole pour constituer une future « éco-métropole » serait le thème central de la consultation, décliné à travers une série de questions, notamment :

- quels outils pour renforcer l'attractivité de la métropole et l'amener vers « l'éco-métropole » en complétant les politiques engagées ou décidées ?
- quels projets, quelles méthodes pour favoriser le « vivre ensemble » dans les différents territoires et à grande échelle ?
- faut-il envisager de nouveaux grands projets ? Pourquoi et lesquels ? Des politiques de qualité ? Lesquelles et comment ?
- comment « stimuler » les paysages, leur donner identité et force ? Quelles bases pour un schéma directeur des espaces ouverts ? Comment réinventer un rapport ville / nature pour le territoire ? Faut-il protéger plus ? Où ? Comment traiter le rapport entre les espaces urbanisés et les espaces ruraux et naturels ?
- comment concrétiser la notion de « ville intense » et la décliner en fonction des données des territoires ?
- comment tirer partie de l'atout qu'est la diversité des territoires, des villes, des villages ?
- comment renforcer et favoriser le renouvellement urbain ?

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

- comment répondre au défi de la construction de 80.000 à 100.000 logements à l'horizon 2030 et des locaux d'activités nécessaires, en respectant la volonté d'économiser l'espace ?
- quelle répartition spatiale du développement ? Faut-il polariser plus ? Avec quelles priorités et comment ? Comment renforcer la cohérence développement / transports en commun ?
- quelles formes urbaines pour valoriser le territoire en économisant l'espace, pour organiser et afficher le développement métropolitain dans le domaine du logement comme dans celui de l'économie ? Faut-il transformer la silhouette urbaine ("skyline") dans certains territoires ? Avec quels principes ? Où ?
- peut-on réintégrer à la ville certaines zones d'activités et de commerces ? Où et comment ?
- comment appuyer l'ambition de la Métropole dans le domaine de l'université et de la recherche, et répondre à la pénurie de logements pour les étudiants ?

Cette liste de questions n'est pas limitative. Elle sera mise au point lors de la préparation du cahier des charges

Simultanément, le recrutement d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage serait lancé pour la communication de la démarche et l'organisation des différentes réunions de communication et concertation.

Un groupe de travail, constitué d'élus et de techniciens, se réunirait en séminaire à quatre reprises au moins pour dialoguer avec les équipes, répondre aux questions et tirer les conclusions.

Les Conseils de développement de Lille Métropole et du Pays Pévèlois pourront également y être représentés.

Des réunions de concertation ouvertes auraient lieu au début des études, après un premier rendu et après le rendu final de ces études.

Y seraient associés, outre les partenaires indiqués ci-dessus, les maires et élus communautaires du territoire de l'arrondissement, les représentants des territoires voisins, de l'Eurométropole et de l'aire métropolitaine, les membres des Conseils de développement ainsi que des représentants du monde de l'aménagement et du développement.

Le montant total de la consultation est estimé à 550.000 € HT (cinq cent cinquante mille euros), chacune des équipes étant rétribuée à hauteur de 150.000 € HT (cent cinquante mille euros) maximum, et l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage à hauteur de 100.000 € HT environ (cent mille euros).

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Il nous reste des aspects importants à préciser sur le contenu, comme sur le plan juridique, mais compte tenu de l'importance de cette consultation, et de son coût prévisionnel, je tenais à l'évoquer aujourd'hui.

Je vous invite donc à :

- approuver la démarche de consultation et ses modalités telles qu'elles sont décrites ci-dessus,
- prendre acte du coût de la consultation : 550.000 € HT (cinq cent cinquante mille euros) au total.

Si vous en êtes d'accord, je demanderai à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, outil technique de notre Syndicat, d'approfondir les modalités de cette consultation et d'en préparer le lancement.

Le projet de consultation « Lille Métropole 2030 » a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.



**Martine AUBRY**  
Présidente du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole